

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Marjorie de Chastonay, Yves de  
Matteis, Jocelyne Haller, Ruth Bänziger, David  
Martin, Jean Batou, Salika Wenger*

*Date de dépôt : 30 septembre 2020*

## **Proposition de motion**

### **Fin du dumping à l'Aéroport international de Genève (AIG) : pour des conditions de travail socialement et durablement saines**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la mobilisation des trois syndicats (SSP trafic aérien, SEV-GATA et Unia) le 11 septembre 2020 ainsi que des centaines d'employé.e.s ;
- les négociations difficiles entre les trois syndicats, SSP trafic aérien, SEV-GATA et Unia, et les entreprises de l'aéroport de Genève et les risques de licenciements encourus ;
- les discussions en cours pour le renouvellement des deux conventions collectives entre l'entreprise du personnel au sol Swissport avec plus de 1200 employé.e.s et les syndicats SEV-GATA et SSP trafic aérien qui arrivent dans une impasse. Avec comme propositions de la direction une diminution des salaires de 20 à 25%, alors même qu'il s'agit déjà de travailleurs.euses précaires. A cette dégradation des conditions de travail pourraient s'ajouter des licenciements collectifs constituant ainsi une double peine pour des salarié.e.s déjà précarisé.e.s par des mois de RHT ;
- l'absence de réponse du Conseil d'Etat aux sollicitations de rencontres des syndicats et l'urgence des échéances ;
- l'annonce, par le directeur de l'AIG, le 24 septembre 2020, de la suppression de 56 postes en 2021 mais aussi d'éventuelles futures restructurations ;

- la très grande précarité dans laquelle peuvent se trouver du jour au lendemain ces centaines d'employé.e.s n'ayant de par leur contrat actuel aucun revenu minimum garanti, employé.e-s qui pourtant travaillent sur la plateforme d'un aéroport public cantonal ;
- la motion 2610 : Fin du dumping Dnata<sup>1</sup> ;
- la convention d'objectifs entre la République et canton de Genève, soit pour elle le Conseil d'Etat, représenté par le département des infrastructures, et l'Aéroport international de Genève, signée en mai 2019 ;
- le règlement d'exploitation de l'Aéroport international de Genève et notamment **l'article 15** ;
- les conditions générales de l'Aéroport international de Genève relatives à l'achat de biens ou de services ainsi qu'à l'exécution d'un ouvrage (**article III, 1**) ;
- que les conditions de travail telles que décrites dans la convention d'objectifs de l'aéroport doivent être respectées (**article 12, alinéas 1 à 3**),

invite le Conseil d'Etat

- à respecter ses engagements pris notamment à travers la *convention d'objectifs entre la République et canton de Genève, soit pour elle le Conseil d'Etat, représenté par le département des infrastructures, et l'Aéroport international de Genève*, et à intervenir pour faire respecter **l'article 12, alinéa 2**, de ladite convention, ainsi que le *règlement d'exploitation de l'AIG* et les *conditions générales de l'AIG à l'achat de biens ou de services ainsi qu'à l'exécution d'un ouvrage* notamment en refusant tout licenciement et en particulier tant que les entreprises peuvent bénéficier des aides publiques pendant la durée des RHT ; en refusant la procédure de licenciement collectif ; en veillant à ce que la liberté syndicale et les droits syndicaux soient appliqués ; et donc en évitant un vide conventionnel ;
- à créer un fonds de compensation pour subvenir aux besoins des travailleuses dans la précarité, notamment celles et ceux avec contrat de travail auxiliaire, sur appel, temporaire, CDD, etc. Ce fonds doit être alimenté par les entreprises ayant réalisé des bénéfices ces dernières années, ainsi que par Genève aéroport et par le canton ;

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02610.pdf>

- à tout mettre en œuvre pour que des CCT genevoises ou de secteur soient conclues entre les entreprises de l'aéroport et les partenaires sociaux susmentionnés, sous peine d'exclusion de concession, de mandat ou toute autre activité au sein de l'AIG ;
- à œuvrer pour mettre en place un programme de reconversion professionnelle dans les emplois compatibles avec les exigences du développement durable.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Selon le préambule de la convention d'objectifs de l'aéroport (voir annexe), signée en mai 2019 : « *Les grandes régies publiques autonomes de l'Etat de Genève ont pour mission de mettre en œuvre la politique édictée par le Conseil d'Etat dans leurs domaines spécifiques.* » A ce titre, le Conseil d'Etat est invité à agir afin de rétablir les négociations avec les partenaires sociaux, mais également à veiller à ce que les travailleurs.euses précaires employé.e.s par les entreprises aéroportuaires ne soient pas victimes d'une utilisation abusive et prétextuelle du contexte de la crise COVID. En effet, selon *Le Courrier du 12 septembre 2020*, il y aurait comme un coup d'accélérateur qui serait le fait de tendances bien antérieures : « *Aujourd'hui, les employeurs profitent du Covid pour ressortir du tiroir des plans de démantèlement social. (...)* » Il faut dès lors rappeler que les entreprises aéroportuaires, bénéficiaires de concessions hautement prisées, ont déjà touché les RHT, des aides étatiques et que, de surcroît, certaines d'entre elles ont fait des dizaines de milliards de bénéfices, selon le SSP.

La mobilisation du vendredi 11 septembre 2020, tous syndicats confondus (SSP trafic aérien, Unia et SEV-GATA (syndicat du personnel des transports)), porte sur la **dégradation des conditions de travail et de salaire**. Personnels du fret ou encore des portes de départ, ils sont précaires avec leur statut d'auxiliaire. A ce titre, il faut rappeler que la motion 2610 « Fin du dumping Dnata » a été renvoyée directement au Conseil d'Etat en janvier 2020 et que la réponse insatisfaisante de ce dernier a également été renvoyée à son expéditeur par une large majorité du Grand Conseil en août 2020. La situation était déjà tendue avant la crise COVID et pourrait se péjorer. A ce titre, il est fondamental de rappeler l'obligation pour les entreprises d'être signataire d'une CCT ou de respecter les usages pour avoir la concession. Or, les usages<sup>2</sup> dans l'assistance au sol sont justement discutés

---

<sup>2</sup> *Conditions générales de l'Aéroport international de Genève relatives à l'achat de biens ou de services ainsi qu'à l'exécution d'un ouvrage : Article III, 1 stipule que le contractant « garantit, en particulier, l'égalité de traitement entre hommes et femmes sur le plan salarial et le respect des conditions de travail reprises dans les conventions collectives et les contrats types de travail, ou, lorsque ceux-ci font défaut, celles usuelles dans le Canton de Genève et dans la profession concernée. »*

et en cours d'évaluation quant au personnel sous statut auxiliaire. Ce qui représente une majorité des employé.e.s. chez Dnata et Swissport. C'est pourquoi il est fondamental d'éviter un vide conventionnel. L'inquiétude concerne notamment 1200 salarié.e.s de **Swissport** à Genève. **En effet, les deux CCT arrivent à échéance le 30 septembre 2020.**

De surcroît, le 24 septembre 2020, Genève Aéroport a déjà annoncé la suppression de 56 postes l'an prochain en argumentant que l'immobilisation des avions en raison de la crise COVID a dévasté l'AIG<sup>3</sup>. Certes, Genève Aéroport est affecté par la crise et va poursuivre les mesures de réduction des coûts qu'il avait entamées depuis plusieurs mois. Le nombre de passagers en septembre a chuté de 75% par rapport à 2019. Ce recul sans précédent se traduira par « une perte d'au minimum 100 millions de francs en 2020. Le **non-renouvellement des contrats à durée déterminée, l'anticipation des retraites et le non-remplacement des départs naturels sont à prévoir. D'autres mesures en parallèle, comme la réduction du personnel temporaire ou la suppression des primes**, entre autres, sont proposées par la direction de l'AIG. En tout, ces décisions aboutissent à la réduction de 10% de la masse salariale en 2021, ce qui représente une économie de 14 millions de francs<sup>4</sup>. Ces informations mettent en exergue l'importance des négociations sur les CCT mais aussi le rôle du Conseil d'Etat quant à œuvrer en collaboration avec les entreprises aéroportuaires pour mettre en place un programme de reconversion professionnelle dans les emplois compatibles avec les exigences du développement durable.

La menace de licenciements ainsi que l'inflexibilité de la direction durant les négociations pourraient faire penser que **Swissport** profite de la situation pour imposer à ses employé.e.s davantage de flexibilité et de précarité. Cette pression sur les salariés est renforcée par le fait que, sans accord, il y aura un vide conventionnel qui semble de plus en plus inéluctable. La direction de l'AIG et les entreprises travaillant sur la plateforme aéroportuaire pourraient en profiter pour péjorer davantage les conditions de travail et procéder à des licenciements. En effet, selon les trois syndicats, la mise en place de ces mesures avec le jeu de la sous-traitance va encore plus ouvrir la porte à une sous-enchère salariale entre les entreprises actives sur le site de l'AIG. La fin des mesures RHT pourrait marquer le début d'une vague de licenciements et d'un dumping salarial forcené, tous deux inacceptables pour notre canton,

---

<sup>3</sup> RTS info : « Genève Aéroport va supprimer 56 postes pour faire face à la crise » du 24 septembre 2020. <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/11627557-geneve-aeroport-va-supprimer-56-postes-pour-faire-face-a-la-crise.html>

<sup>4</sup> Le Courrier (24 septembre 2020) : «Aéroport : 56 postes à la trappe » : <https://lecourrier.ch/2020/09/24/aeroport-56-postes-a-la-trappe/>

sachant que les pratiques de dumping étaient déjà en œuvre avant la crise sanitaire.

C'est la raison pour laquelle, cette motion invite le Conseil d'Etat à intervenir en tant qu'autorité de tutelle qui doit prendre ses responsabilités et tout faire pour stopper le démantèlement social à l'aéroport afin de protéger les employé.e.s. Seules des conditions de travail socialement et durablement saines peuvent assurer le bon fonctionnement du trafic aérien et garantir la sécurité des employé.e.s et des passagers.ères.

Mesdames et Messieurs les député.e.s, je vous demande donc de faire un bon accueil à cette motion.